



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUS AVONS GAGNÉ CONTRE L'ARBITRAIRE DES MOUSQUETAIRES

La Fédération CGT du Commerce et des Services et tous les camarades des bases logistiques Intermarché se félicitent de la décision du tribunal administratif d'Orléans de réintégration de Fathi BOUSSALMI, Délégué Syndical CGT, à son poste de travail.

C'est une immense victoire contre l'atteinte au droit de grève et la répression syndicale dans une affaire qui montre aussi combien le droit de grève et la liberté syndicale ont encore besoin d'être protégés et renforcés.

Ce jugement redonne tout son sens au mot justice.

Montreuil, le 27 Septembre 2012

CONTACT

Pascal Petit, DSC Bases Intermarché ☎ 06 87 72 34 78